



Arnaque au compteur trafiqué

Par **valseba40**, le **07/06/2014** à **09:42**

J'habite dans les landes et j'ai acheté une 307 peugeot sur le bon coin à amiens à un particulier avec un kilométrage de 84197 le 26 avril 2014. Après plusieurs mensonges de sa part, j'ai douté de sa bonne foi. Après recherche de mon côté grâce au carnet d'entretien fourni j'ai recueilli la preuve que ma voiture avait en réalité 168554 kms au compteur le 5 décembre 2013, preuve reçu par mail du garage qui l'avait entretenu. Suite à cette découverte, j'ai tenté l'annulation de la vente à l'amiable par téléphone puis avec un courrier en rar, tentative échoué donc j'ai porté plainte. Mon vendeur de mauvaise foi, m' a proposé une reprise du véhicule pour 4000 euros le 31 mai 2014 sachant que j'avais roulé avec la voiture, alors que je l'ai acheté 5500 euros le 26 avril 2014 dont 5000 euros en cheque de banque et 500 euros en espee au cas où il aurait fallu négocier sur place pour un défaut et lui maintenant me dit qu'il a reçu que 5000 euros en chèque uniquement. Il faut savoir que j'ai payé 2300 euros au dessus de la cote car elle n'avait pas le kilométrage de 200000 kms car elle est de janvier 2006. Aujourd'hui, je n'ai pas la protection juridique dans mes contrats d'assurance, je vais voir aujourd'hui si avec ma banque, je l'ai. J'aimerais savoir si quelqu'un a vecu cette expérience pour savoir si j'ai une issue ou pas ? Pourquoi sur ce forum certaine personne conseille de ne pas rouler avec le véhicule ? Merci d'avance pour vos réponses !!